

**PATRIMOINE ET ARCHIVES AUDIOVISUELLES
EN BELGIQUE FRANCOPHONE**

**LA SAUVEGARDE DES ARCHIVES DE LA RTBF (1930 - 2007):
PROBLÉMATIQUE, ENJEUX ET PERSPECTIVES**

RÉSUMÉ

Depuis la Conférence générale de l'Unesco¹ en 1980, les archives audiovisuelles et notamment les productions télévisuelles sont considérées comme faisant partie intégrante des patrimoines culturels nationaux. Cependant, en Belgique francophone, il semble que la filiation entre patrimoine et archives audiovisuelles soit le fruit d'une lente et tardive gestation. En effet, dans un paysage institutionnel complexe et fragmenté – la culture est une matière communautaire, tandis que le traitement des archives publiques est du ressort de l'État fédéral – les archives audiovisuelles pâtissent d'un manque de reconnaissance et surtout de l'absence d'un dépôt légal. Ces dispositions ont un impact non négligeable sur la qualité de l'archivage des documents audiovisuels et sur leur diffusion : leur conservation et leur accessibilité posent ainsi question et ne sont pas nécessairement garanties.

Cette configuration institutionnelle et juridique spécifiquement belge nous a amené à étudier, dans une perspective historique et terminologique plus large, les évolutions européennes et internationales en matière d'archives et d'archives audiovisuelles en particulier, au cours des trois dernières décennies. Les avancées conceptuelles autour de la notion d'archive nous ont permis de mesurer les limites de l'environnement archivistique en Belgique, et d'apprécier les initiatives adoptées récemment, en Fédération Wallonie-Bruxelles, pour sauvegarder et rendre accessible le patrimoine culturel, principalement par le biais de la numérisation.

Dans ce contexte et à plus d'un titre, l'histoire « chaotique » des archives de la Radio-Télévision belge de la Communauté française (RTBF), « archives publiques » s'il-en-est, mais archives menacées, est exemplaire. Depuis 1990, la valeur commerciale d'abord, puis patrimoniale de ce fonds fait consensus tandis que les moyens (financiers, professionnels et techniques) pour sa sauvegarde font défaut. Devenue urgente à l'orée des années 2000, la sauvegarde des collections a finalement été confiée par les pouvoirs publics à une société commerciale privée, constituée pour l'occasion en 2009 : la SONUMA².

En examinant les aspects relatifs à la mise en œuvre du plan de sauvegarde et en décrivant les étapes essentielles, cette étude aborde des problématiques connexes à la numérisation et à la diffusion des archives (politique et critères de sélection, droit d'auteur, valorisation et éditorialisation des contenus, etc.). In fine, et à la lumière des options posées ailleurs ; en France et en Suisse (INA³ et Memoriav), de même que chez nos compatriotes (VRT⁴), cet exposé tente d'estimer la plus-value apportée par la SONUMA pour le grand public, le monde éducatif et scientifique – en terme d'accessibilité aux archives – , et de voir quel rôle les bibliothèques et d'autres institutions culturelles pourraient être susceptibles de tenir dans ce nouvel environnement.

1 United Nations Educational, scientific and Cultural Organisation.

2 Société de numérisation et de commercialisation des archives

3 Institut national de l'audiovisuel.

4 Vlaamse Radio- en Televisieomroeporganisatie.